

# Charte éthique d'OGF

---

Depuis toujours, le Groupe s'est donné pour objectif d'offrir des produits et des services d'une qualité irréprochable et de respecter un code de déontologie strict et impératif.

Qu'il travaille au sein de l'industrie ou des services, avec les familles en deuil, les collectivités ou les partenaires, chaque collaborateur d'OGF incarne quotidiennement les valeurs d'écoute et d'excellence qui font la force des activités du Groupe. Aussi, l'ambition d'OGF est de s'appuyer sur ces valeurs et de veiller à ce que ses fournisseurs soient associés au respect de ces principes.

La charte éthique mise en place a donc pour but de formaliser la volonté du Groupe de voir respecter un corps de valeurs par ses fournisseurs et sous-traitants, quelle que soit leur implantation géographique.

La charte éthique repose sur 4 dimensions fondamentales :

- **Les normes de travail** : le fournisseur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité.
- **La santé et la sécurité du personnel** : Le fournisseur s'engage à mettre en oeuvre toutes les mesures qui s'imposent en vue de garantir un environnement de travail sûr et sain au personnel.
- **L'environnement** : le fournisseur doit veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement.
- **La loyauté** : le fournisseur et OGF ont pour principe la loyauté afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

Grâce à cette charte, qui est annexée à tout contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestation, chaque fournisseur s'engage donc à ne livrer que des produits élaborés dans le respect des valeurs du Groupe.

OGF offre ainsi des produits et des services de qualité dans le but une nouvelle fois de satisfaire au mieux les familles qui lui font confiance.